



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

AESH

Question au Gouvernement n° 340

Texte de la question

AESH

Mme la présidente . La parole est à Mme Soumya Bourouaha.

Mme Soumya Bourouaha . Le 11 février marquera les 20 ans de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Son article 2 vise « l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

La scolarisation des enfants en situation de handicap a progressé, et c'est heureux. Entre 2004 et 2022, le nombre de ces élèves en milieu ordinaire est passé de 134 000 à 430 000. Néanmoins, cette augmentation ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires pour assurer la scolarisation de chaque enfant. Rien qu'en Seine-Saint-Denis, il manque environ 2 500 accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ce chiffre est évalué à plus de 11 000 sur l'ensemble du territoire, ce qui est bien supérieur aux 2 000 postes supplémentaires envisagés par le gouvernement et bien loin de répondre à l'ensemble des notifications envoyées par les maisons départementales des personnes handicapées.

De plus, le manque d'attractivité de la profession risque de laisser ces nouveaux postes non pourvus. En effet, le métier d'AESH est attaché à une forte précarité. Parmi les 132 000 AESH, 93 % sont des femmes. Leur salaire moyen est de 850 euros, bien en deçà du seuil de pauvreté.

Le 16 janvier dernier, de nombreux AESH se sont mobilisés pour obtenir la hausse des salaires, la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, la fin des pôles inclusifs d'accompagnement localisé et la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement de vingt-quatre heures. Allez-vous enfin répondre à ces revendications et reconnaître le travail remarquable que réalisent les AESH auprès de nos enfants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Philippe Baptiste, *ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche* . Chaque enfant de France doit avoir sa place dans l'école de la République. C'est une exigence à laquelle nous continuerons d'être attentifs. Depuis 2017, le budget dédié à l'inclusion scolaire a plus que doublé, atteignant désormais 4,6 milliards d'euros en 2025. Cet effort inédit se poursuit dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, qui prévoit la création de 2 000 postes supplémentaires d'AESH, de 300 emplois dédiés aux unités localisées pour l'inclusion scolaire et de 100 emplois pour renforcer les pôles d'accompagnement à la scolarité.

À la rentrée 2024, 519 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire, soit une hausse de 7 % en un an. Parmi eux, 65 % bénéficiaient d'une prescription MDPH. Un cap a été franchi : l'école inclusive est devenue une réalité pour des centaines de milliers d'élèves et pour leurs familles. Pour accompagner ce mouvement, le nombre d'AESH a augmenté de plus de 67 % depuis 2017.

M. Thibault Bazin . Pas partout ! Il y a quand même des difficultés !

M. Philippe Baptiste, ministre . Deux AESH sur trois sont désormais en CDI, et tous ont bénéficié d'une revalorisation salariale de 13 % en 2023. Ils forment le deuxième corps des métiers de l'éducation nationale, juste après les professeurs.

Cependant, nous le savons, nous devons aller encore plus loin pour améliorer l'attractivité de cette carrière. C'est tout le sens de la loi Vidal promulguée en mai 2024, qui étend à la pause méridienne le financement public de l'accompagnement par les AESH. Depuis trois ans, près de 1 000 dispositifs supplémentaires ont été créés, et 300 autres verront le jour grâce au PLF pour 2025. Nous avons demandé aux recteurs d'accroître la capacité d'accueil grâce au rétablissement annoncé de 4 000 emplois. Vous pouvez compter sur le ministère de l'éducation nationale pour maintenir un engagement sans faille au service des élèves à besoins particuliers. Nous continuerons à avancer ; chaque enfant doit trouver sa place dans l'école de la République.

Mme Marie-Charlotte Garin . Avec quels moyens ?

Données clés

Auteur : [Mme Soumya Bourouaha](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 340

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 janvier 2025